

Formation Renouvellement Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément

Le certificat individuel « Utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les catégories décideur en entreprise non soumises à agrément » permet d'être en règle lors de l'achat et de l'utilisation professionnelle en application de produits phytopharmaceutiques dans les conditions définies par le décret n°2016-1125 du 11.08.2016.

MODALITES DE LA FORMATION

- **Durée** : 1 journée, 7h00
9H30-17H30
- **Date** : 05 février 2026
- **Lieux** : Maison de l'Agriculture, Avenue de Paris, 50 009 Saint-Lô, salle A
- **Tarifs** :
Contributeurs VIVEA : gratuit
Autres : 112€
Repas : à régler sur place
- **Responsable de formation** :
Magali TUBOEUF
Association TERRES de métiers
Maison de l'Agriculture,
Avenue de Paris,
50009 SAINT-LÔ Cedex
- **Contact** :
Tél. : 02.33.06.48.08
Mail : contact@terresdeformation.fr

Taux de satisfaction 2025: 85.83 %

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.

Les conditions générales sont remises en annexe avec le bulletin d'inscription

Code RNCP : RS5655

Nom du certificateur : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2022

• OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Renouvellement des connaissances acquises et obtenues lors de la formation initiale du Certiphyto. Elles sont en lien avec l'utilisation des produits phytosanitaires, en matière de réglementation, de prévention des risques pour la santé, de prévention des risques pour l'environnement et de définition des stratégies visant à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

• CONTENU :

Séance 1 : Apporter les connaissances adaptées à la prévention des risques pour la santé

Séance 2 : Présenter le cadre général de la réglementation et mettre en avant la prévention des risques pour l'environnement

Séance 3 : Connaître les stratégies visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

Le programme détaillé de la formation est disponible sur demande.

• ANIMATEUR ET RESPONSABLE DE STAGE

Charles PFLIEGER – Ingénieur, animateur syndical FDSEA50

• METHODE PEDAGOGIQUE :

Exposé participatif / échanges

• CONDITION DES PRE-REQUIS :

Avoir le primo Certiphyto décideur en entreprise non soumise à agrément

• MODE D'EVALUATION :

Evaluation des acquis à l'entrée de la formation et à la fin de la formation

• MODE DE VALIDATION :

Le certificat de réalisation sera délivré à l'issue de la formation